



Municipalité de Rivière-à-Pierre

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Pierre tenue au centre communautaire le 4 mai 2015 à 19h30, à laquelle étaient présents monsieur Jean Mainguy, maire, mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau, Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau, messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle formant quorum.

Était également présente madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Résolution 2015-05-88

Accès à l'eau potable gratuite dans les lieux publics municipaux

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales et l'aménagement de ses milieux;

Considérant que, d'un point de vue de santé, l'eau est la boisson idéale pour une saine hydratation et que sa consommation doit être encouragée et facilitée;

Considérant qu'il est important pour la majorité des citoyens d'avoir accès à l'eau potable dans les lieux publics;

Considérant que l'eau de la Municipalité de Rivière-à-Pierre est saine et de grande qualité;

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire souscrire à une approche de développement durable;

Considérant que le processus d'embouteillage de l'eau et d'autres boissons dans les bouteilles de plastique et leur distribution ont des impacts néfastes sur l'environnement;

Considérant qu'une faible partie seulement des bouteilles de plastique à usage unique sont recyclées et que celles-ci se retrouvent dans les rues, les parcs et les cours d'eau de la municipalité, en plus d'encombrer les sites d'enfouissement;

Considérant que l'élimination des bouteilles d'eau doit être compensée par un accès adéquat à l'eau municipale pour maintenir la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre :

- s'engage à aménager de nouveaux abreuvoirs au Parc Lacrouzette et au kiosque de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf;
- s'engage à entretenir la fontaine d'eau dans le centre communautaire;
- encourage l'usage de gourdes et contenants réutilisables.

Adoptée

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
et secrétaire-trésorière